



Livret d'accueil

Sommaire

Mot de bienvenue du Maire

L'équipe municipale

Les services publics administratifs

Les services publics Enfance-Jeunesse

Actions sociales et de santé

Les services techniques

Les services publics communautaires

Bien vivre ensemble

Les numéros de téléphones utiles

Nous suivre

Bienvenue !

Avec les conseillers municipaux, nous sommes heureux de vous accueillir à Saint-Yvi, votre nouveau lieu de résidence et de vie sociale. Nous sommes une commune résidentielle en croissance et parmi les plus jeunes de Cornouaille, grâce à un renouvellement régulier des ménages, notamment des primo-accédants à la propriété et des locataires d'organismes bailleurs publics.

Idéalement située entre les grandes villes pôles d'emploi que sont Quimper, Concarneau et Rosporden et les plages de la Baie de la Forêt, facilement accessible de la voie express Lorient-Brest, Saint-Yvi possède encore le charme de la ruralité, de la nature et les commodités d'une petite bourgade, en termes d'activités associatives de toutes natures (culture, sport ; loisirs). Engagée dans les transitions énergétiques et écologiques, la commune aménage ses espaces extérieurs pour y susciter les activités physiques et culturelles de tous, en sécurisant les parcours.

Comme le dit notre film de présentation vidéo, « Saint-Yvi vaut le séjour » : admirer son église et sa chapelle de Locmaria des XVème et XVIème siècle, le porche du manoir de Toulgoat du XVIème siècle. Ses 40 km de chemins de promenades et de randonnée en campagne et le long de la rivière du Jet, ses campings boisés sont appréciés des touristes et des habitants qui profitent l'été, de la piscine ouverte à tous.

Ses commerçants, artisans et agriculteurs vous proposent des produits et services de qualité et de proximité. Ils méritent votre attention car ils sont des professionnels compétents qui animent la vie locale.

Saint-Yvi est forte de sa jeunesse avec ses écoles, publiques et privée, le conseil municipal des jeunes, l'espace jeunes et l'accueil de loisirs bucolique au lieu-dit Carn Grand dans le Bois de Pleuven.

Enfin Saint-Yvi doit son dynamisme et sa vitalité aux nombreuses initiatives individuelles et associatives qui organisent des manifestations conviviales toute l'année. Elles consolident le lien social et œuvrent au bien vivre ensemble et à la solidarité.

Notre ville a besoin de toutes les bonnes volontés pour améliorer son cadre de vie et l'enrichir de relations humaines épanouissantes.

Ce livret d'accueil est là pour faciliter votre installation et nous espérons qu'il vous donne l'envie de vous impliquer pleinement à la vie de notre Cité.

**Le Maire,
Guy PAGNARD**

De gemer mad !



L'équipe municipale

22 conseillers composent votre Conseil municipal, tous issus de la liste « Saint-Yvi, ensemble pour dem@in. »

Le Maire et les adjoints

Guy PAGNARD, Maire

Conseiller communautaire et Vice-Président à CCA

Reçoit sur rendez-vous le samedi matin

Alain PELIZZA, 1er adjoint Réseaux, Bâtiments, logistique, énergies et cadres de vie

Conseiller communautaire à CCA

Reçoit sur rendez-vous

Audrey GAVAIRON, 2ème adjointe Affaires scolaires, enfance et jeunesse

Reçoit sur rendez-vous

René ALTÉRO, 3ème adjoint Vie sociale, culturelle et sportive, associations et tranquillité-sécurité

Reçoit sur rendez-vous

Elise MAHÉ, 4ème adjointe Affaires sociales, préventions, personnes âgées et solidarité

Reçoit sur rendez-vous le jeudi de 10h00 à 12h00

Laëtitia GAUDIN, 5ème adjointe Urbanisme, environnement, communication et développement durable

Reçoit sur rendez-vous

Les conseillers délégués

Brigitte FRANÇOIS, Conseillère communautaire à CCA

Elodie HUON, Conseillère déléguée en soutien à l'Enfance-Jeunesse

Julien KERHERVÉ, Conseiller délégué aux associations sportives et développement des activités de pleine nature

Henriette PRUD'HOMME, Conseillère déléguée au développement d'activités et ateliers de valorisation du lien social

Les conseillers municipaux

Erwan BIZIEN,
Jean-Claude BOURDON,
Lydie CASTERAS,
Anne-Hélène COTTEN,

Patrick DANARD,
Daniel GUILLOU,
Thomas LE COZ,
Hervé LE MAO,

Bernard LE MELL,
Léna LE NAOUR,
Catherine NIQUE,
Philémon TOULARASTEL

Les services publics administratifs

MAIRIE

Place de la Mairie — 29140 SAINT-YVI

☎ 02.98.94.74.11. ✉ contact@saint-yvi.bzh

🌐 www.saint-yvi.bzh



Accueil du public

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-17h00
- Jeudi : 8h30-12h00
- Samedi (sauf juillet et août) : 9h00-12h00

L'urbanisme

La commune est votre porte d'entrée pour le dépôt de vos dossiers d'urbanisme. L'instruction est confiée au service de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA).

Notre service assure l'information, la remise des formulaires utiles le cas échéant, et la pré-instruction.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de votre commune.

Le recensement militaire

Les jeunes filles et garçons, domiciliés sur la commune doivent se faire recenser à leurs 16 ans, jusqu'à 3 mois après leur anniversaire.

Premier acte de sa vie citoyenne, le document qui sera alors délivré sera nécessaire pour passer les examens comme le permis de conduire. Il permettra au jeune d'être convoqué pour la réalisation de sa journée défense et citoyenneté, et d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales de Saint-Yvi à ses 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales

Vous venez d'arriver ou avez déménagé au sein de la commune, il vous faut faire une nouvelle demande d'inscription sur les listes électorales afin de pouvoir exprimer vos opinions lors des différents scrutins.

Toute modification vous concernant (état-civil, adresse) ne peut être demandée que par vous.

L'état-civil

Naissance, PACS, mariage, décès, tous ces événements de nos vies font l'objet d'actes officiels enregistrés en Mairie.

Pour l'établissement de votre **carte nationale d'identité** ou de votre **passport**, les démarches ne sont réalisées que dans les mairies agréées par la Préfecture. Votre mairie de Saint-Yvi ne dispose pas de cet agrément.

Une pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr> est nécessaire. Conservez bien le numéro de votre dossier. Prenez ensuite rendez-vous auprès d'une mairie agréée.

Près de chez vous : Concarneau (02.98.50.38.38.), Quimper (02.98.98.89.89.), Fouesnant (02.98.51.62.91.), Ergué-Gabéric (02.98.66.68.00.), Scaër (02.98.59.42.10.)

Accompagnement aux démarches administratives personnelles

Dans le cadre de la Maison France Services, un bus connecté dit « E-bus » se déplace dans chaque commune. Il propose un **accompagnement aux démarches administratives du quotidien** (RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise...) relevant des différentes administrations et organismes publics (CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques...).



Il accompagne également à **tous les usages du numérique** (informatique, internet, tablette, réseaux sociaux, ...).

Le service est gratuit et ouvert à tous :

- sur inscription au 02 98 97 77 07, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- sur <https://mesdemarches.cca.bzh>

Agence Postale Communale



Les agents municipaux exercent la fonction d'agents postaux uniquement sur les créneaux suivants :

- Lundi et mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h30
- Vendredi : 14h00-16h30
- Samedi : 9h00-12h00 (sauf Juillet et Août)

Heure de levée du courrier à 12h00, boîte de dépôt située devant la Mairie.

NB : pour retirer un colis ou un recommandé, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport). En cas de procuration, l'avis de passage est demandé. Il doit être signé par le destinataire dont la pièce d'identité est également obligatoire. Pour simplifier ces démarches, il est possible de donner procuration en ligne sur le site www.laposte.fr

Les services publics Enfance-Jeunesse

Pour accompagner les familles et leurs enfants dans votre vie quotidienne, plusieurs services sont présents et vous accompagnent.

Service périscolaire

Responsable : Christophe LE BRAS

☎ 06.42.56.54.93. ✉ periscolaire@saint-yvi.bzh

Accueil de loisirs (Centre aéré de Carn Grand)

Responsable : Sébastien CLÉMENT

☎ 06.42.56.53.25. ✉ alsh@saint-yvi.bzh

Espace Jeunes

Responsable : Alan CUEFF

☎ 07.89.35.49.89. ✉ espace-jeunes@saint-yvi.bzh



LES ÉCOLES

Ecole publique maternelle

Rue Jean Jaurès — 29140 SAINT-YVI

☎ 02.98.94.42.45. ✉ ec.0291160D@ac-rennes.fr

Ecole privée Sainte-Anne

8 Rue Robert Le Mao — 29140 SAINT-YVI

☎ 02.98.94.70.35. ✉ anne-yvi@wanadoo.fr

Ecole publique élémentaire

Rue Jean Jaurès — 29140 SAINT-YVI

☎ 02.98.94.70.71. ✉ ec.0291584P@ac-rennes.fr

Actions sociales et de santé

Saint-Yvi a réalisé sa première analyse des besoins sociaux en 2022. Il est disponible sur le site internet de la commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Il est présidé par le Maire et a pour missions essentielles :

- D'animer une action générale de prévention et de développement social sur la commune ;
- D'être le point d'entrée des demandes d'aides sociales légales (aide sociale à l'enfance, Allocation Personnalisée d'Autonomie, aide sociale aux personnes handicapées)
- D'instruire les demandes d'aides financières, d'aide alimentaire communales, les demandes de coupons sport/culture de la Région

La Banque alimentaire

La Banque alimentaire est une distribution hebdomadaire de produits alimentaires et d'hygiène destinée à aider des personnes en difficulté passagère ou de plus longue durée.

Le vestiaire solidaire et les ateliers participatifs

Un vestiaire solidaire de dons de vêtements en bon état se situe dans la salle 6 de l'ancien restaurant scolaire. Les élus et bénévoles organisent régulièrement des ventes ouverte à tous, à des prix mini.

Des ateliers participatifs sont également organisés et recherchent des bénévoles : jeux de société, cuisine, décorations de Noël, etc.

Les retraités en un CLIC

Un Centre Local d'Information et de Coordination est porté par CCA. Sur rendez-vous, il a pour mission d'accueillir, écouter, informer et conseiller toutes les personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage familial. Des guides « Vivre vieux – vivre mieux » et « Guide des aidants - maladie d'Alzheimer et troubles apparentés » sont disponibles en ligne ou en mairie : <https://www.cca.bzh/vivre-ici2/cohesion-sociale/324-pour-les-seniors-le-clic>

Les services techniques

Vous pouvez signaler tout désordre sur la voirie sur la boîte méil contact@saint-yvi.bzh ou par le biais de l'application smartphone « Saint-Yvi » / rubrique « Signalements »

Centre technique municipal

Route de Là-Haut ☎ 02.98.94.74.68. ✉ technique@saint-yvi.bzh

Une astreinte technique est assurée 24/24 et 7/7 au : 06.07.35.26.64.



CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMÉRATION

Hôtel d'agglomération — 1 Rue Victor Scholcher — 29900 CONCARNEAU

☎ 02.98.97.71.50. ✉ contact@cca.bzh 🌐 www.cca.bzh



Accueil du public

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h00-12h15 et 13h45-17h00
- Vendredi : 9h00-12h15 et 13h45-16h00

A Concarneau Cornouaille Agglomération, vous pouvez effectuer certaines démarches sur le site <https://mesdemosches.cca.bzh/>. Pour vous faciliter la vie et éviter de ressaisir vos informations, nous vous invitons à créer votre compte usager. Vous pourrez aussi vous identifier avec votre compte FranceConnect.

Eau et assainissement

Depuis 2018, CCA détient toutes les compétences liées à l'eau potable (périmètres de protection de 2 captages à Saint-Yvi, production d'eau potable au château d'eau de Là-Haut, branchements des particuliers, maintenance des réseaux d'adduction...), à l'assainissement collectif (maintenance des réseaux de collecte, qualité des rejets aux milieux naturels des stations d'épuration) et individuels (contrôle périodique de bon fonctionnement) et enfin à la gestion des milieux aquatiques (entretien des cours d'eau, lutte contre les espèces invasives,...). Ces compétences s'exercent majoritairement en régie communautaire par des agents du service public.

Pour en savoir plus sur toutes les démarches liées à l'eau pour les usagers : <https://www.cca.bzh/vivre-ici2/eau-et-assainissement>. Vous pouvez notamment créer votre compte sur le portail abonnés (<https://eau.cca.bzh/#/connexion>) : paiement des factures en ligne, suivi de vos consommations, transmission de l'index de votre auto-relève de compteur, faire des démarches en ligne (résiliation, changement de situation, signaler un problème sur le réseau, etc.)

La collecte des ordures ménagères et le tri sélectif des emballages par CCA

CCA organise la collecte des ordures ménagères (conteneurs noirs) et de tri sélectif des emballages (conteneurs jaunes) sur les 9 communes de Concarneau, Elliant, Melgven, Névez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Tourc'h et Trégunc. Des conteneurs à verres sont situés sur les points de passage dans les quartiers. Rappelons les bonnes pratiques, au niveau du tri sélectif en bac jaune et ordures ménagères.



Il est demandé de **ne sortir les conteneurs que la veille du ramassage, afin de ne pas encombrer les passages et que la campagne reste belle !**

Déchèteries intercommunales VALCOR

Les déchèteries et le traitement des déchets ménagers (valorisation énergétique à Concarneau) sont gérés par un syndicat intercommunal (VALCOR). Les deux déchèteries les plus proches de Saint-Yvi sont :

La **déchèterie d'Elliant**, Kerambars, route de Quimper (02.98.10.90.13.)

Horaires d'été : Du 1er avril au 31 octobre de 9h à 12h (dernier accès 11h50) et de 13h à 18h (dernier accès 17h50). Fermée les mardis et jeudis

Horaires d'hiver : Du 1er novembre au 31 mars de 9h30 à 12h (dernier accès 11h50) et de 13h30 à 17h30 (dernier accès 17h20). Fermée les mardis et jeudis

La **déchèterie de Concarneau**, ZI de Kersalé au nord de Concarneau (02.98.50.22.99.)

Horaires d'été : Du 1er avril au 31 octobre, du lundi au samedi, de 9h à 12h (dernier accès 11h50) et de 13h à 18h (dernier accès 17h50)

Horaires d'hiver : Du 1er novembre au 31 mars, du lundi au jeudi + Samedi, Fermée les vendredis de 9h30 à 12h (dernier accès 11h50) et de 13h30 à 17h30 (dernier accès 17h20).

Pour en savoir plus sur toutes les démarches liées à la gestion de vos déchets (jours de collecte, collecte des encombrants, distribution de composteurs ménagers, changement de conteneurs) : <https://www.cca.bzh/vivre-ici2/vos-dechets>

Pour en savoir plus sur les déchèteries et la réduction des déchets « à la source » : www.valcor.fr et www.symettre.bzh

Se déplacer dans CCA et vers Quimper

CCA est autorité organisatrice des transports scolaires et publics sous la bannière CORALIE : <https://www.cca.bzh/se-deplacer/coralie-le-reseau-de-bus>. Au sein du territoire de CCA, un système de Transport à la Demande (TAD) par des lignes de taxis réservables jusqu'à une heure avant le passage prévu permet de partir/revenir à des points d'arrêts fixes (Centre de convalescence, Bois de Pleuven, Bourg de Saint-Yvi) pour rejoindre la gare de Rosporden (gare) et le centre-ville de Concarneau. Un véhicule spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est également disponible sur demande. CCA porte une expérimentation de mise en relation pour du covoiturage de proximité : Éhop (<https://ehop.bzh/>)

Toutes Les informations pratiques : fiches horaires, plans, tarifs... sont disponibles sur le site www.coralie-cca.fr

Les cars scolaires sont ouverts à tous (si la capacité le permet) vers les collèges de Rosporden ou les lycées quimpérois. Enfin Saint-Yvi est desservi par la ligne départementale de car n°46 vers Quimper, quatre fois par jour, du lundi au samedi. www.breizhgo.bzh

Médiathèques

Depuis 2018, 8 communes de CCA ont choisi de mutualiser leurs offres en matière de lecture publique en créant un réseau culturel permettant une adhésion gratuite à toutes les médiathèques, des possibilités d'accès ou de réservation / retours des ouvrages empruntés dans toutes les médiathèques communautaires. Des animations sont programmées toute l'année. Vous les retrouverez sur votre Gazette mensuelle.

A Saint-Yvi, la médiathèque vous accueille :

- Mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30
- Mercredi : 10h30-12h00
- Samedi : 10h30-12h00 et 14h00-16h00

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés durant les vacances scolaires.

Spectacles

L'offre culturelle sur le territoire est très dense et ouverte à tous les publics. Le réseau 4ASS' et + répertorie ces initiatives (<https://www.cca.bzh/vivre-ici2/loisirs/4-ass-et-plus>).

Bien vivre ensemble

« *La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres* » Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

« *Nul n'est censé ignorer la loi* »

Voici donc quelques rappels pour une vie sereine au cœur de votre commune.

Bruits de voisinage et tapage nocturne

Les bruits ne doivent pas dépasser les murs de votre propre habitation. Les goûts des uns ne sont pas obligatoirement ceux des autres. Nous vous conseillons l'utilisation de casques ou d'écouteurs si vous appréciez écouter votre musique « fort. »

Les travaux de bricolage et de jardinage avec engins à moteur sont autorisés, dans la limite des horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

A partir de 22h00, toute personne est prioritaire sur son droit au repos et au sommeil.

Si vous organisez un événement exceptionnel, prévenez vos voisins! Ceci ne vous permet pas pour autant d'abuser en dépassant 1h du matin avant l'extinction de la musique et des cris. Ensuite, c'est direction la boîte de nuit pour aller jusqu'au petit matin !

En cas de débordements, seule la gendarmerie est habilitée à intervenir en flagrant délit. Venir se plaindre a posteriori ne peut avoir aucun effet puisque l'infraction n'est plus constatable.

Les animaux de compagnie

« *Ce n'est pas le chien qui est dangereux, c'est son maître* »

- Aucun chien ne doit divaguer, sans son maître à proximité immédiate (Code rural).
- Tout chien doit être tenu en laisse sur le domaine public.
- Par sécurité, les propriétaires de chien de défense ou d'attaque doivent les équiper d'une muselière lorsqu'ils sortent. N'attendons pas les accidents comme une morsure ou une mauvaise réaction pour prendre conscience de nos responsabilités en tant que propriétaire.
- Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal. A cet effet, la commune met à votre disposition gratuitement plusieurs points de distribution de sacs à crottes. Nous vous rappelons que l'abandon de déjection canine est passible d'amende de 150€.

Les dépôts sauvages

Enfin les **dépôts sauvages de déchets et végétaux sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€**. Il existe plusieurs façons de ne pas avoir à ramasser d'herbe (tondeuse avec mulcheuse), à broyer ses branchages ou à les emmener proprement en déchèterie (Elliant, Concarneau).

Les bonnes conduites en espaces publics

La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique par arrêté municipal. Les véhicules à moteur (scooter, moto, voiture, fourgonnette) doivent respecter les limitations de vitesse et se montrer très vigilants dans le bourg, à toute heure, et plus particulièrement aux heures des sorties des écoles.

Les numéros de téléphones utiles

Les numéros d'urgences

Appel d'urgence européen unique : 112

SAMU : 15

Gendarmerie et police : 17

Pompiers : 18

Centre anti-poison : 02.99.59.22.22.

Dépannage et sécurité ERDF : 09.726.750.29.

Cabinets infirmiers

- Chloé BOUTAIN et Catherine PELETER
Maison de santé
22 Hent ar Boulennou — 29140 SAINT-YVI
06.60.11.66.85.
- Hélène CARFANTAN, Solène QUILLIEN, Odile LE ROY, Marie-Christine MOURRA, Corentin GILLARDIN
Maison de santé
22 Hent ar Boulennou — 29140 SAINT-YVI
02.98.94.75.58.
- Anthony PORREYE
Linguennec
02.98.51.54.89.

Médecins

Docteurs Gabriel SÖVER, Xavier MONFORT, et Marie FERRIERE

Maison de santé

22 Hent ar Boulennou — 29140 SAINT-YVI

02.98.94.70.94.

Prise de rendez-vous sur Doctolib

Masseurs kinésithérapeutes

- Thierry SCAVENNEC
3 Rue Île d'Ouessant — 29140 SAINT-YVI
02.98.94.75.69.
- David BECAM, Emmanuelle COZIC-TITOUR, Patrick ROUGERON
11 Place de la Mairie — 29140 SAINT-YVI
02.98.94.78.48.

Pédicure podologue

- Ewenn LE SÉAC'H
29 Rue Jean Jaurès — 29140 SAINT-YVI
07.64.54.35.63.

Pharmacie

Jean-Noël TORION

Place de la Mairie

02.98.94.73.05.

Nous suivre



@AucœurdeSaint-Yvi



<https://www.saint-yvi.bzh>

Inscrivez-vous à la newsletter



Votre application mobile pour rester connecté

Vous trouverez la liste des associations, artisans et commerces de la commune sur notre site internet.



Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Yvi

